



## MUNICIPALITÉ SAINT-THÉODORE-D'ACTON

1661, Principale, Saint-Théodore-d'Acton, Québec, J0H 1Z0  
Téléphone : 450-546-2634 -- Télécopieur : 450-546-2526



[www.st-theodore.com](http://www.st-theodore.com)



[saintheodore.dacton](https://www.facebook.com/saintheodore.dacton)

PROVINCE DE QUÉBEC - MRC D'ACTON

# AVIS PUBLIC

## Entrée en vigueur d'un règlement

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marc Lévesque, Directeur général et secrétaire-trésorier, qu'à une séance ordinaire tenue le 10 juillet 2017, le Conseil de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton a adopté le **Règlement numéro 607-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton.**

L'objet du règlement est de modifier ledit règlement afin de modifier ledit règlement afin de revoir, pour la zone 104, la superficie minimale au sol des bâtiments, ainsi que le rapport espace bâti/terrain applicable aux bâtiments principaux.

Aucune demande valide d'approbation n'a été reçue par la municipalité. Ce règlement ne sera donc pas soumis à l'approbation par les personnes habiles à voter préalablement à son entrée en vigueur. Ce règlement a été soumis à la MRC d'Acton pour conformité au schéma d'aménagement et il a été approuvé à la séance du 9 août 2017, par la résolution 2017-162. Le certificat de conformité a été délivré en date du 16 août 2017, date d'entrée en vigueur du règlement.

Ce règlement est disponible au bureau municipal et toute personne peut en prendre connaissance, du lundi au jeudi, de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h30.

Cet avis tient lieu d'avis de promulgation.

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce 18 août 2017.

---

Marc Lévesque  
Directeur général & secrétaire-trésorier  
Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton